

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 16 du 26 avril 2018

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2018-282

portant intégration des membres du corps des inspecteurs des affaires maritimes dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat ou dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat.

Du 18 avril 2018

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE.

DÉCRET N° 2018-282 portant intégration des membres du corps des inspecteurs des affaires maritimes dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat ou dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat.

Du 18 avril 2018

NOR T R E K 1 7 2 9 2 7 5 D

Textes modifiés :

Décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 (n.i. BO ; JO n° 125 du 31 mai 2005, texte n° 95).

Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 (JO n° 243 du 19 octobre 2011, texte n° 37 ; signalé au BOC 53/2011 ; BOEM 250.1.2.4.3) modifié.

Décret n° 2009-1556 du 14 décembre 2009 (n.i. BO ; JO n° 291 du 16 décembre 2009, texte n° 1).

Décret n° 2013-747 du 14 août 2013 (n.i. BO ; JO n° 190 du 17 août 2013, texte n° 17).

Texte abrogé :

A compter du 2 janvier 2017 : Décret n° 97-1028 du 5 novembre 1997 (n.i. BO ; JO n° 263 du 13 novembre 1997, P. 16456)

Référence de publication : JO n° 92 du 20 avril 2018, texte n° 6 ; signalé au BOC n° 16/2018.

JORF n° 92 du 20 avril 2018, texte n° 6